

L'ajournement

Quand le ministre affirme ne pouvoir rien faire, je voudrais lui rappeler, ainsi qu'à ceux qui m'écoutent, qu'à titre de ministre, s'il veut modifier la loi sur la taxe d'accise ou les règlements parce que la chose s'impose, il peut le faire. Lui seul peut le faire. Toutes les larmes de crocodile qu'il verse ne sont rien d'autres; il n'est pas sincère.

Je veux signaler au ministre, qui ne semble même pas le savoir, parce que ses collaborateurs ne le lui ont peut-être pas signalé, qu'en vertu de l'article 17 de la loi sur l'administration financière, une remise de cet impôt peut être accordée. Comme nous le savons presque tous, cet article prévoit que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet, suivant la recommandation du Conseil du Trésor, et quand il juge la chose dans l'intérêt public, peut remettre un impôt, une redevance ou une amende.

Cet article est long et il a servi plus d'une fois au Canada. Je répète ce que j'ai dit récemment, monsieur l'Orateur: voilà pourquoi les Canadiens en ont par-dessus la tête d'un gouvernement qui pourrait agir et aider une association de bénévoles, mais qui refuse de le faire. Ou le ministre ne connaît pas la loi, ou il n'a pas le courage d'essayer de la modifier, ou il est mal conseillé par ses fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, rien ne se fait, et c'est une honte. S'il est une chose que les gens sont en droit d'attendre d'un ministre doté de pouvoirs, c'est bien qu'il agisse quand il est dans l'intérêt public de le faire.

J'aimerais savoir du secrétaire parlementaire chargé de répondre au nom du ministre ce soir pourquoi ce dernier ne s'est pas prévalu des possibilités qui s'offrent à lui, dont le recours à la loi sur l'administration financière, pour remédier à cette situation ridicule. Tout le monde en Colombie-Britannique trouve la situation absolument absurde. On ne s'explique pas qu'un ministre qui dispose de pouvoirs pour agir, se contente de dire, «C'est la loi, il n'y a rien à faire». Effectivement, c'est ce qui se passe et j'aimerais qu'on me dise pourquoi.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir les arguments présentés par le député, mais je regrette que vers la fin il se soit livré à autant d'observations mesquines. Par contre, au début, il a soulevé quelques points excellents auxquels je veux maintenant répondre.

Le député sait que la différence est énorme entre un programme quelconque à caractère social et une loi précise sur l'impôt. Il nous demande de faire appel à une loi fiscale parce qu'un groupe rend un service utile à la société. Tout comme s'il nous fallait le récompenser pour sa peine.

Au cours des débats qui ont suivi le dépôt du budget en novembre dernier, nous avons vu la confusion qui se produit lorsqu'une loi fiscale sert à promouvoir certains objectifs sociaux, difficiles ou impossibles à définir, ou encore, mal définis. Les gens ont recours à la législation fiscale pour réaliser des gains personnels ou corporatifs au nom de certains avantages sociaux. Depuis le mois de novembre, le gouvernement essaie d'établir une distinction claire et nette entre sa politique fiscale d'une part et sa politique sociale d'autre part.

● (2215)

Permettez-moi de vous dire que nous considérons les services assurés par le groupe représenté par le député comme valables et louables. Nous ne les remettons pas en question. Par contre, nous nous demandons si des encouragements pour ce type de

service doivent figurer dans la politique fiscale. Pourquoi ne pas s'adresser au ministre des Transports fédéral ou provincial? Pourquoi ne pas en parler à d'autres ministres, comme ceux de la Santé ou des Services sociaux, et leur demander une subvention en vertu des dispositions pertinentes?

M. Fraser: Parce que votre ministre peut accorder ces exemptions; voilà pourquoi.

M. Fisher: Ce serait beaucoup mieux que ce que le député essaie de proposer. Il veut que nous nous aventurions de nouveau sur ce terrain glissant que constitue l'utilisation de la politique fiscale au profit d'un groupe particulier pour le remercier des avantages que la société tire de ses activités. Nous ne contestons pas l'importance de ces services, mais nous lui demandons simplement de s'adresser au bon endroit. Je crois que c'est tout à fait raisonnable. S'il fait la distinction entre politique fiscale et politique sociale, alors je crois qu'il comprendra pourquoi le ministre ne peut pas appliquer la loi de façon aussi large qu'il le voudrait bien.

M. Fraser: Nous nous adresserons au ministre de la Santé et du Bien-être social (M^{me} Bégin); elle sera peut-être en mesure de faire quelque chose.

LE CANADIEN PACIFIQUE—L'ANNONCE DE MISES À PIED—B) ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS NE SOIENT PAS MIS À PIED

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine, le CP a annoncé la mise à pied pour une période de quatre semaines de 3,600 employés de ses ateliers de Montréal, Winnipeg et Calgary. Sur ce nombre, 1,300 travaillent à Winnipeg. Cette annonce faisait suite à la mise à pied par le CP de 311 employés pour une période indéfinie. J'ai demandé au ministre, vendredi dernier, s'il était raisonnable que le CP mette à pied un grand nombre d'employés en raison d'un ralentissement du trafic, étant donné que, selon les calculs du gouvernement, il y aurait une augmentation impressionnante des expéditions de divers biens au cours des prochaines années. La réponse du ministre ne m'a pas du tout satisfait. Il a dit que le CP ne faisait pas assez d'affaires pour garder ces employés.

Hier, monsieur l'Orateur, le CN a annoncé des mises à pied semblables dans ses ateliers de réparation, dont un grand nombre à Winnipeg, encore une fois. La raison donnée par les sociétés ferroviaires est bien simple: Le trafic a diminué en raison du ralentissement de notre économie.

J'ai demandé au gouvernement si le ralentissement actuel de l'activité économique devrait être le seul facteur à considérer pour prendre une décision aussi importante sur la réduction des dépenses publiques. Le président de la compagnie Sony se trouvait récemment au Canada pour participer à un séminaire au cours duquel on a analysé et comparé les activités commerciales japonaises et nord-américaines. Nous avons tous entendu parler des succès de l'économie japonaise, de l'augmentation constante et considérable de son produit national brut et de la part qu'elle s'est taillée sur les marchés internationaux pour la vente des biens manufacturés, dont les automobiles, la radio et la télévision, et plus récemment, les ordinateurs et les produits micro-électroniques. Savez-vous ce qu'a dit le président de Sony à son auditoire pour expliquer les succès des Japonais? Il a déclaré que les compagnies nord-américaines et japonaises